



## APPEL À CANDIDATURE

Pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration

**Extrait de l'article 14 des Statuts :** « Les membres du Conseil d'Administration (actifs et adhérents) sont élus pour trois ans et renouvelés par tiers lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les membres sortants sont rééligibles. »

**Extrait de l'article 9 du Règlement Intérieur :** « L'appel à candidatures au Conseil d'Administration précise le nombre de sièges à pourvoir. Les candidats à l'élection du Conseil d'Administration de Cannes Jeunesse doivent adresser sous lettre recommandée, leur candidature à Cannes Jeunesse, sept jours au moins avant la date fixée pour l'élection, le cachet de la poste faisant foi. La lettre de candidature doit mentionner le nom, prénom et adresse personnelle du candidat. Elle doit être signée par l'intéressé. »

### Postes d'administrateurs disponibles (mandats de 3 ans) :

Membres actifs :

- ↳ Les Bases Nautiques : 2 postes
- ↳ Les Espaces Enfance et Loisirs : 2 postes
- ↳ Le CIS Iles de Lérins : 2 postes
- ↳ Le CIS Iles de Lérins (groupe) : 1 poste

Membres adhérents : 2 postes